



MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES A ANNABA

INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES ANNABA

RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES ANNABA-PORT

## **AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Les recettes des douanes d'Annaba, d'Annaba Contentieux et des Salines à l'Aéroport Rabah BITAT, seront procédées le **28 Mars 2019**, à partir de **09h 00mn**, au niveau de dépôt du Receveur Principal des Douanes à Annaba-Port sis au **Port d'Annaba**, à l'organisation d'une méga-vente aux enchères publiques, des lots de marchandises désignées ci-après :

### **Les marchandises proposées à la vente aux enchères publiques:**

**-Véhicules, Motos, Pièces détachées, Moustiquaires pour bébé, Sacs à dos, Jouets pour enfants, Matériel électrique, Matériaux de construction, Unités de semoulerie, Flacons vides pour Déodorants Tapis de sol, Tapis de prière, Lampes et Spots, Divers tissus, Files et Aiguilles de couture et Khimarats, Palladiums et gants de sport, Moules, Machine industrielle d'injection, Acide citrique monohydrate, panneaux solaires et Meubles semi-finis et diverses marchandises.**

### **Points de visite :**

- Port d'Annaba (dépôt du receveur principal d'Annaba) ;
- Centre Régional des infrastructures des douanes (Route Aéroport Rabah BITAT) ;
- Dépôt du receveur des Salines à l'Aéroport Rabah BITAT;

### **CONDITION DE VENTE**

-Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèces ou par chèque certifié ;

- Les frais d'enregistrement 2,5% ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicateurs ;

- Les marchandises sont à enlever dans les 48h qui suivent l'adjudication, et les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de 08 jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et ses risques et périls ;

- Les marchandises sont vendues à l'état ou elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit ;

- Les adjudicateurs doivent se munir d'un registre de commerce original faisant ressortir que l'activité exercés à un rapport avec la nature de marchandises proposées à la vente, des copies légalisées de la carte d'immatriculation fiscale et de la pièce d'identité nationale ;

- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

**Le Receveur Principal des Douanes à Annaba**